



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil d'Administration N°01/2025**

Convocation en date du :  
10/03/2025

Nombre de membres titulaires en exercice : 17  
Présents : 11  
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Transmission en préfecture en date du :

Accusé de réception en Préfecture du :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier)

Séance du 17 mars 2025 à 10h30.

Sous la présidence de Madame COSTA Marie.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

**Présents :**

Mme BERIO Simone, M. HERETE Jean-Victor, M. LLAURENSY Alain, Mme BONAVENT Paulette, M. BORGES Albano, Mme DUFOUR Jeannine, Mme MACABIES Marie-José (arrivée à 10h40), M. RIOUTTON Michel, M. VILA Patrick, M. YOVANOVITH Jean-Claude.

**Procurations :**

Mme AUSSEIL Annick a donné procuration à M. HERETE Jean-Victor, Mme HERBAIN Danielle a donné procuration à M. LLAURENSY Alain, Mme MERCIER Kathleen a donné procuration à Mme BERIO Simone, Mme YOVANOVITH Magali a donné procuration à Mme COSTA Marie.

**Absents :**

Mme BONASTRE Martine, Mme SITJA Christine (excusée).

**Secrétaire de séance :**

M. LLAURENSY Alain

**OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Le Président de séance expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, se doit d'entendre, de débattre et d'arrêter le compte de gestion.

Par conséquent, il convient de s'assurer que le Comptable Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 15 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)**  
**des membres présents et représentés,**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

01/2025

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 066-266600170-20250317-DCCAS1\_2025-DE

**STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et donc que quitus est donné au Comptable Public ;

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2024 ;

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Président,  
Marie COSTA**

